



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2016, Université d'Angers.
hceres-02037779

HAL Id: hceres-02037779

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037779>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie et gestion

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique* (LAP) est dispensée à l'Université d'Angers pour les titulaires d'un Bac+2 ou équivalents. Elle est ouverte en formation continue et en validation des acquis de l'expérience (VAE). La formation a pour double objectif l'obtention d'une licence et la préparation d'étudiants d'origines universitaires diverses aux concours administratifs de rang A.

C'est une formation classique en la matière, structurée autour des deux semestres d'une troisième année de licence, centrée avant tout sur des enseignements théoriques correspondant aux programmes des concours et des enseignements pratiques correspondant aux épreuves des concours. Chacun des semestres est composé des trois unités d'enseignement (UE) identiques : « droit public » (qui est l'unité majeure regroupant droits constitutionnel, administratif et européen), « complémentaire » (économie et finances publiques) et « spécifique 1 » (méthodologie des concours), et « spécifique 2 » (problèmes politiques et sociaux contemporains, langue vivante, projet personnel professionnel au 2nd semestre) ainsi qu'une unité libre au dernier semestre. L'évaluation des étudiants prend la forme d'un contrôle continu en travaux dirigés (TD) et d'examens terminaux oraux ou écrits. En outre, à l'issue des examens terminaux du second semestre un « Grans oral » est organisé.

Les enseignements sont dispensés dans les locaux principaux de l'Université à Angers.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Administration publique* (LAP) d'Angers est conçue de façon sérieuse en adéquation avec sa finalité professionnelle : la préparation des concours administratifs. A côté d'incontestables atouts, elle présente néanmoins plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'améliorations.

S'agissant de ses atouts, l'organisation de ses enseignements autour des matières indispensables pour les concours administratifs permet, en deux semestres seulement, de préparer des promotions particulièrement hétérogènes dans leur composition (de nombreux étudiants de la LAP n'ayant pas de formation en droit) à des épreuves majoritairement juridiques. Cette dimension juridique est d'autant plus préparée que la structure des unités d'enseignement traduit une construction autour d'une dominante « droit public » qui donne une orientation particulière à la formation. Il faut ensuite souligner la qualité des procédures de suivi et d'évaluation des étudiants pendant l'année avec des entretiens individuels et l'organisation d'un « grand oral » calqué sur les concours professionnels préparés. Cette dimension professionnalisante de la formation est d'autant plus sensible qu'un important effort est réalisé au niveau des stages, toujours délicats à organiser pendant l'année de préparation aux concours que constitue une LAP. Enfin, les procédures d'évaluation de la formation (conseils de pilotage et de perfectionnement) ont été améliorées, ce qui est appréciable.

Cependant, il faut observer un défaut majeur dans le travail d'analyse de la formation : ses éléments structurants (spécialement l'adéquation du cursus aux objectifs et l'environnement de la formation) n'ont pas été pensés ou surtout, pas formulés. Cela est d'autant plus surprenant que plusieurs aspects sont, eux, analysés avec profondeur (c'est le cas de la place de la professionnalisation). Le dossier est ainsi très incomplet et ne permet pas d'apprécier sur plusieurs points, les qualités et défauts de cette LAP.

Points forts :

- Une formation professionnelle typée (par des enseignements à dominante droit public), et adaptée aux objectifs assignés par les textes aux licences d'administration publique.

- En cours de formation, des procédures de suivi et d'évaluation des étudiants de qualité (grand oral, entretiens individuels, incitations au stage).
- Des procédures d'évaluation de la formation améliorées (conseils de pilotage et de perfectionnement).

Points faibles :

- L'absence de renseignements de plusieurs éléments dans un dossier qui reste lacunaire, notamment en ce qui concerne l'adéquation du cursus aux objectifs et l'environnement de la formation.
- La composition de l'équipe pédagogique est toujours opaque.
- L'absence de suivi de l'acquisition des compétences et, jusqu'à présent, de suivi des diplômés (ce qui est en cours de correction).

Recommandations :

Renseigner de façon complète le bilan d'analyse. L'adéquation du cursus aux objectifs et l'environnement de la formation doivent être analysés, notamment compte tenu de l'existence d'une licence professionnelle *Métiers administratifs territoriaux* dans la même université. La composition et l'animation de l'équipe pédagogique doit être détaillée et le suivi des étudiants doit être au moins réalisé par l'équipe responsable de la formation (d'autant que les effectifs étudiants le permettent aisément). Enfin il paraît nécessaire de réaliser un véritable suivi de l'acquisition des compétences

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Cette question pourtant fondamentale n'a fait l'objet d'aucune réflexion ou, du moins, d'aucune formulation. Aucun objectif n'est précisément défini.</p> <p>Compte tenu des objectifs habituels d'une LAP, cette formation est cependant bien adaptée, la composition des enseignements étant assez classique. Toutefois, la LAP d'Angers a néanmoins une particularité qui apparaît dans la structure des enseignements. Elle a une dominante « droit public » puisque les enseignements « complémentaires » (finances publiques et économie) ont moins d'heures et d'ECTS. C'est assez bien adapté au programme rénové des concours publics. Toutefois, le cours de finances publiques du second semestre consacré aux finances locales et sociales fait l'impasse sur les finances européennes, de plus en plus présentes aux programmes.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'aspect qui consiste à positionner la formation dans son environnement, fondamental dans la conception d'une formation n'a pas fait l'objet d'une réflexion formalisée. Rien n'est dit sur l'existence d'autres LAP à proximité. Il y en a une à notre connaissance à Nantes dans la même Région ainsi qu'à Tours, Poitiers et Rennes dans les régions voisines. La comparaison de la dominante « droit public » de la LAP d'Angers aux autres formations proches serait indispensable. Surtout, il n'est fait état d'aucune réflexion sur l'articulation pourtant indispensable au sein même de l'Université d'Angers entre cette LAP et la LP <i>Métiers administratifs territoriaux</i>.</p> <p>L'insertion dans la recherche se limite à l'intervention d'enseignants-chercheurs.</p> <p>Il apparaît que les liens avec plusieurs professionnels, intervenant à titre divers dans la formation, attestent d'une insertion dans le tissu institutionnel d'Angers mais aucun élément ne permet d'en évaluer les contours.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>A nouveau, cet aspect essentiel de la LAP ne fait l'objet d'aucune analyse.</p> <p>Sa composition correspond à la structure de la formation : sept enseignants-chercheurs (un professeur, cinq maître de conférences et un professeur agrégé) et cinq professionnels (mais sans aucune précision). La</p>

	<p>répartition est assez équilibrée mais le tableau annexe fournit pour l'évaluation reste insuffisant pour apprécier finement la composition de cette équipe. Il semblerait que les professionnels interviennent spécialement sur les modules de préparation au concours, ce qui est pertinent.</p> <p>Il existe un pilotage de la <i>LAP</i> dynamique et structuré autour de procédures précises mais il n'en est pas non plus fait état faute d'une présentation de l'équipe pédagogique.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>A nouveau, cette dimension fondamentale pour les usagers de la formation ne fait l'objet d'aucun travail particulier d'analyse, ce qui est dommageable.</p> <p>Les effectifs sont assez variables, une vingtaine en moyenne, mais ne sont jamais inférieurs à 15, ce qui est une bonne chose. Leur évolution est en dents de scie : 26 en 2010, 15 en 2011, 36 en 2012, 16 en 2013 et 20 en 2014 avec 1 à 2 étrangers selon les années. Ces chiffres mériteraient un effort de réflexion de la part du pilotage de cette <i>LAP</i>.</p> <p>Le taux de réussite est bon avec entre 85 % et 92 % entre 2010 et 2012 ce qui s'explique traditionnellement par les différentes implications personnelles dans une formation doublée par des concours étalés tout au long de l'année. Cela se ressent sans doute sur les résultats: parfois faibles et variables. Entre 50 % en 2011 et 73 % en 2012 (ainsi que 2010), la promotion 2012-2013 atteignant 53 % de diplômés. Ce faible taux de diplômés n'est pas analysé dans le dossier Nombre d'étudiants, ayant obtenu un concours ou étant déjà diplômés (parfois même docteurs), ne sont présents que pour préparer les concours et se détournent du diplôme lui-même. Paradoxalement plus une <i>LAP</i> réussit à faire passer des concours à ses inscrits, moins elle obtient de réussite à son diplôme. Cette <i>LAP</i> ne se distingue donc pas des autres mais il ne serait possible d'apprécier ces chiffres qu'à travers le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, information qui n'existe pas pour le moment.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Compte tenu des objectifs exclusivement professionnels de cette formation, la place de la recherche ne saurait être que marginale - ici limitée à des invitations faites aux étudiants à suivre des conférences dans l'Université. La place de la recherche se résume donc à une « potentialité de sensibilisation à la recherche », ce qui se justifie.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>C'est sans doute un des aspects les plus détaillés de cette formation. La professionnalisation y est très présente et active avec le « 3PE » (projet personnel professionnel de l'étudiant), une approche métier en cours et par des séminaires d'ouverture professionnelle ainsi qu'un forum des métiers, non spécifique à la <i>LAP</i>. De plus, l'incitation à faire de courtes périodes de stage pendant l'année de L3 où les heures de cours restent nombreuses souligne l'importance accordée à cette dimension par les responsables de la formation.</p> <p>Il existe une fiche RNCP renseignée, notamment en ce qui concerne les « compétences acquises », ce qui constitue un progrès par rapport à l'évaluation précédente.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages facultatifs sont difficiles à mettre en place au cours d'une L3, puisque cela suppose notamment d'utiliser les périodes de vacances scolaires et que placer des stagiaires dans des périodes telles que celle des fêtes de fin d'année relève de la gageure. Toutefois, les responsables de la formation incitent les étudiants à la pratique des stages et s'efforcent de surmonter ces difficultés, même si les stages ne sont pas rendus obligatoires.</p> <p>De même, les stages sont sérieusement et fortement encadrés avec convention de stage et court rapport de restitution (3 à 5 pages). Le nombre de conventions signées reste faible (16 % en 2014-2015) mais compte tenu des différentes difficultés, cela atteste néanmoins d'une politique sérieuse et adaptée en la matière.</p> <p>Il n'existe par contre pas de place pour des projets individuels ou collectifs, ce qui est assez logique dans cette formation dans l'objectif des concours mais dommageable dans la suite de la carrière des diplômés.</p>

<p>Place de l'international</p>	<p>Malgré les possibilités d'échange Erasmus, compte tenu des objectifs d'insertion professionnelle à court terme de cette formation, les échanges internationaux d'étudiants ne constituent logiquement pas une priorité.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La composition des promotions est très variée par les origines des étudiants, ce qui est habituel en LAP. Elle est proposée en formation initiale et continue, et ses effectifs sont composés principalement d'étudiants issus de filières « droit », « économie » ou « gestion ». Les autres doivent solliciter leur admission auprès d'une commission de recrutement.</p> <p>La formation place l'aide à la réussite parmi ses priorités, puisque le suivi des étudiants est assez largement individualisé (entretiens individuels avec les étudiants). Même si des effectifs limités favorisent un tel dispositif, il n'est pas forcément très habituel et doit, ainsi, être salué. Il est d'autant plus important que, compte tenu du fait que certains étudiants ne terminent manifestement pas la formation - et font artificiellement baisser les taux de réussite - il est indispensable de promouvoir la réussite de ceux qui suivent la LAP.</p> <p>Par contre, il n'existe pas d'enseignement de remise à niveau alors que le recrutement est hétérogène par rapport au profil juridique des concours et des contenus de la LAP.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Formation continue et VAE sont ouvertes. En formation continue, il y a au moins un inscrit par an.</p> <p>Les modalités d'enseignements sont variées et, comme la place limitée du numérique, habituelles.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants obéit à des modalités classiques (contrôle continu et examens écrits ou oraux). Elle est plus facilement personnalisée grâce au nombre réduit des effectifs ;</p> <p>Il faut par contre souligner l'originalité, d'un grand oral (manifestement inspiré des pratiques pédagogiques de sciences po) organisé au semestre 2 au titre de l'examen terminal de la « méthodologie de concours ». Il souligne le sérieux accordé à la réalisation des objectifs.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'existe pas de véritable suivi des compétences acquises hormis l'évaluation des connaissances des étudiants, qui est très complète comme cela a été vu. Ce n'est cependant pas exactement la même chose. La réalisation d'un portefeuille des compétences serait nécessaire la fiche d'annexe descriptive au diplôme (ADD) n'est pas fournie.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>L'analyse du suivi des diplômés a été très récemment mise en place, et permettra à terme d'analyser les parcours plus finement. Dans ces conditions il n'existe pour le moment rien de précis sur ce point, faute d'un recul suffisant sur l'orientation professionnelle des anciens étudiants.</p> <p>Les cas habituels en LAP de redoublement pour prolonger la préparation des concours ne sont ni observés ni analysés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'évaluation de la formation est bien structurée, avec un Conseil de perfectionnement et un Comité de pilotage institutionnalisés et dont les objectifs sont de proposer les ajustements nécessaires à l'amélioration de la formation.</p> <p>Compte tenu de leur création récente, il semble que les résultats des réunions périodiques de ces instances ne puissent être sérieusement analysés à ce jour.</p>

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

Identification de la formation

Champ de formation	Droit, économie et gestion
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Droit, parcours « Administration publique »
Responsable de la formation	Eva Rabillon

Analyse

Equipe pédagogique	
Observations	<p>La composition de l'équipe pédagogique ayant été qualifiée d' « opaque », il convient de l'éclairer davantage, comme suit :</p> <p>L'équipe est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sept enseignants-chercheurs dont six MCF et un PR, chargés des enseignements fondamentaux (droit constitutionnel, droit administratif, institutions administratives, droit administratif, droit européen) ; - cinq enseignants vacataires (dont quatre sont des professionnels du droit ou des concours). Trois d'entre eux assurent des TD : un doctorant ATER assure les TD de droit constitutionnel, tandis que les TD d'Institutions administratives et de droit administratif sont respectivement assurés par un avocat et un docteur en droit public. Les cours de méthodologie des concours, d'une importance cruciale dans la formation, sont confiés à Thierry Hoffmann, Directeur expérimenté du service juridique d'Angers-Loire-Métropole (Attaché principal), très impliqué comme correcteur d'épreuves de concours dans le cadre du CNFPT et de l'ENACT. Enfin, le cours magistral de Finances publiques sociales et locales est assuré par un professionnel des Finances publiques en situation de responsabilité supérieure à la DGFP d'Angers. - trois enseignants ayant un statut autre (enseignement secondaire) qui assurent les cours de langues et de Nouvelles Technologies, anciennement désignées C2i. <p>L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique est convoqué aux Comités de pilotages semestriels et au Conseil annuel de perfectionnement. On observe cependant que seul un noyau d'enseignants participe à ces réunions, ce qui est regrettable (environ la moitié de l'effectif total de l'équipe pédagogique).</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	
Observations	<p>Il est exact qu'un portefeuille de compétences n'a pas encore été réalisé dans le cadre de la formation. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport à ce sujet, le nécessaire sera fait afin de pallier cette lacune pour les années à venir.</p>

Suivi des diplômés

Observations	Aucun redoublement n'est jamais volontairement envisagé par les étudiants pour prolonger la préparation des concours. Si en effet, certains étudiants, rares (de zéro à un maximum par promotion annuelle), se retrouvent en situation de redoublement, c'est parce qu'un semestre n'a pas été validé, sans que cet échec ait été programmé par l'étudiant dans le but de décliner son année de LAP sur deux ans. L'année de redoublement permet quasiment toujours de valider l'année avec succès. En revanche, il est à noter que quelques étudiants, désireux de parfaire leur préparation aux concours qu'ils visent, évoquent parfois le projet de se diriger, à l'issue de la LAP, vers des Centres de préparation aux concours spécifiques tels que l'IPAG de Nantes.
--------------	--

Observations générales

Madame, Monsieur,

Le rapport d'évaluation sur la Licence d'administration publique (LAP) fait apparaître que certains éléments n'ont pas été renseignés, conduisant le(s) rapporteur(s) à conclure à un dossier « très incomplet » (p. 3). Or il se trouve que les parties non renseignées (adéquation du cursus aux objectifs, environnement de la formation, équipe pédagogique, effectifs et résultats) correspondent à l'autoévaluation globale, cette dernière ayant été renseignée par notre collègue Marc Bouvet, responsable de la Licence Droit.

La raison pour laquelle je n'ai pas, en tant que responsable de la LAP, pris part à cette partie de l'évaluation est liée au statut de la LAP, qui est un parcours de la L3 Droit, et non une Licence autonome, conformément aux textes en vigueur tels que communiqués par le Vice-Président du CFVU. Aussi est-ce en total accord, après concertation commune, avec Christophe Daniel, Doyen de l'UFR, David Sindrès, Directeur du département Droit, et Marc Bouvet, responsable de la L3 Droit, que j'ai écarté ces éléments du champ du bilan relatif à la LAP.

J'espère que ces explications apportent une réponse suffisamment claire et satisfaisante aux recommandations adressées par le(s) rapporteur(s) du HCERES.

Eva Rabillon

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS

